

[carte interactive] Les bars orléanais qui pourront ouvrir (ou non) jusqu'à 2h cet été



La charte de bonne conduite, signée entre la ville d'Orléans et les patrons de bars, entre en vigueur ce jeudi 1er mai. Elle fixe la liste des

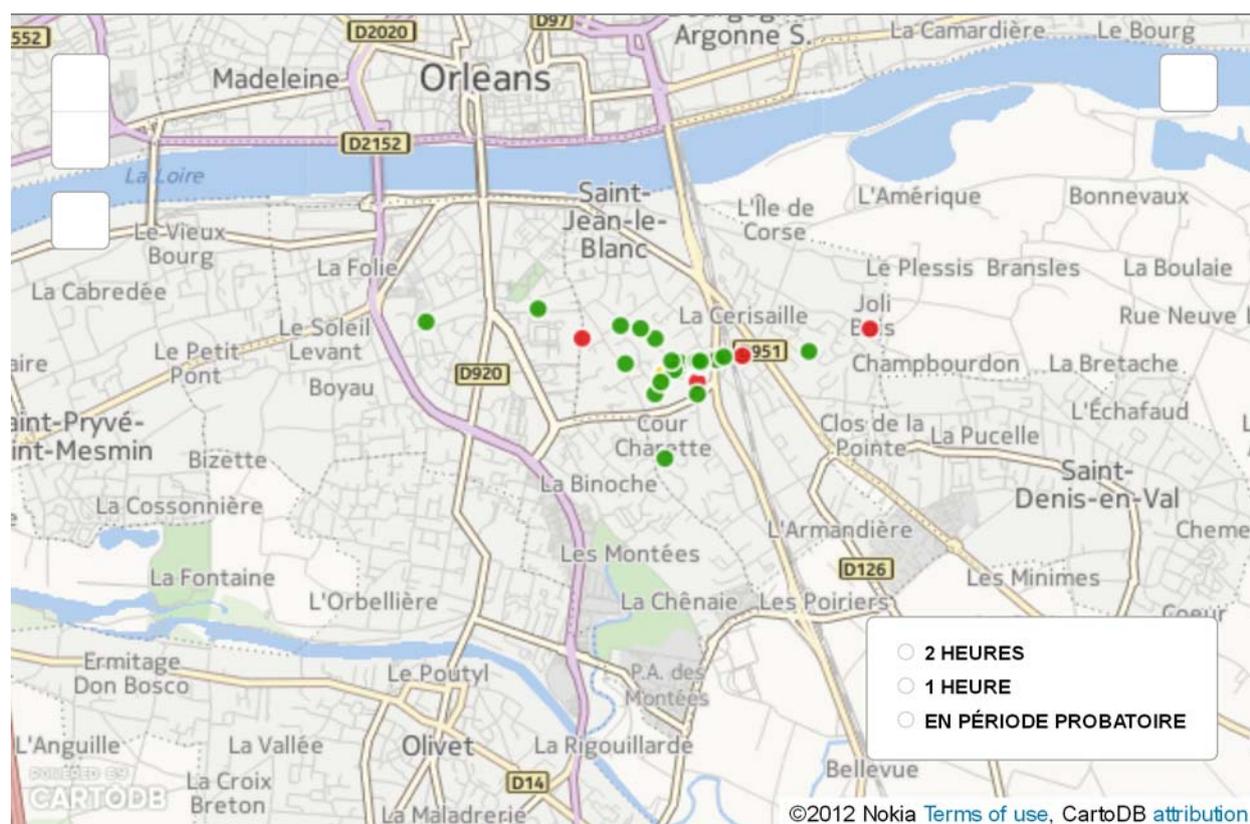
*bars ambiance rue de bourgogne terrasses en soiree le garage - BESSEYRE
Christelle*

établissements qui ont le droit d'ouvrir l'été jusqu'à deux heures du matin, au lieu d'une heure habituellement.

La charte de bonne conduite, signée entre la ville d'Orléans et les patrons de bars, fixe les établissements qui ont le droit d'ouvrir l'été jusqu'à deux heures du matin, contre une heure le reste de l'année. Cette 13^e charte entrera en vigueur le jeudi 1^{er} mai et prendra fin le samedi 1^{er} novembre, soit pour une période de six mois.

Cette année, les établissements signataires (à la date du 18 avril) sont au nombre de trente-et-un. À savoir : L'antidote, Le Réveil du Bellebat, L'Atelier, Le Saint-Patrick, L'Usine (ex Le Bas Bleu), L'Ant'hic, Sweet and Co, Le Garage, Le Bistrot de la Bascule, Memphis Coffee, L'Escargot, Le Moog, Bar Bourgogne, Love Boat, Le Score, Le Brin de Zinc, La Renaissance, L'univers, Le Bistrot, Le Tapasoif, La Scène Bourgogne, La Datcha, Les Ventres Jaunes, L'Arrozoir Café, Le Petit Barcelone, Garden Ice Café, La Buvette, Les Becs à Vin, Les Pénitents, Le Reinitas, Au Bon Coin.

Charte de bonne conduite : les horaires de fermeture des bars orléanais pour l'été



Create your own custom maps with [CartoDB](#)

Adopter une conduite respectueuse du voisinage

Dans le cadre de cette charte, les exploitants s'engagent à adopter une conduite respectueuse du voisinage (limitation des nuisances sonores à l'intérieur et en terrasse), à lutter contre les conduites addictives (alcool, tabac, drogues...) et les discriminations, et à sensibiliser leur clientèle sur ces thématiques.

Coupables, selon la ville, de ne pas avoir respecté ces règles les derniers mois, huit établissements sont recalés et donc condamnés à fermer une heure plus tôt : Le Cherry's, La Java Pop, Le Vieux Comptoir, Pivert café, L'Hypocarmes, Le Carré, Au Square, O'Reds. Ces trois derniers sont néanmoins en période probatoire.

Particularité de cette année, une charte dans la charte apparaît : trois établissements, en période probatoire, doivent respecter des règles de bon voisinage pour espérer ouvrir plus tard la nuit.

Le Carré, Au Square et le O'Reds sont concernés. Ils ne pourront ouvrir jusqu'à 2 heures du matin à partir du 1er mai. En cause, des mésententes avec d'autres établissements du quartier, Le Havana Café et Le Bel Air Club notamment.

Pour apaiser le climat, la mairie sera donc vigilante sur les relations entre patrons, les prochaines semaines. La situation de ces trois bars inscrits sur cette charte dans la charte devant être examinée après une période d'un mois.

Une décision mal vécue par les mis en cause, qui se disent stigmatisés. Alors que, dans le même temps, des tensions existent également entre d'autres bars, un peu plus haut dans la rue du Poirier. Et les concernés d'évoquer la mésentente entre l'Antidote et Le Bistrot de l'Empereur. Le premier a signé la charte, tandis que le second, par ailleurs recalé en 2013, n'en a visiblement pas fait la demande cette année. n